

UN LUTTEUR PÉDAGOGIQUE

Célestin Freinet

par
D. ROUSSEAU

Article paru dans *Vie sociale et traitements*, revue du personnel des hôpitaux psychiatriques paraissant sous la direction des CEMEA

« *Un lutteur pédagogique : Célestin Freinet, fondateur de l'Ecole Nouvelle, est mort* ». C'est le titre d'un court article qui a d'abord retenu mon attention en lisant *Le Monde* du 11 octobre dernier, puis m'a sincèrement ému. L'auteur retraçant brièvement la vie et l'œuvre de celui qu'il appelle « l'inventeur génial des techniques éducatives qui portent son nom » termine par cette phrase : « *Son mouvement lui survivra-t-il ?* »

Il n'est pas dans mes intentions et encore moins dans mes capacités de soulever une polémique après ce point d'interrogation car j'ignore pratiquement tout de la carrière pédagogique de M. Freinet ; cependant j'ai eu la chance d'avoir pour instituteur un de ses disciples (ou élèves). En conséquence je vais d'abord rapporter, en quelques mots, cette expérience vécue de l'application de la méthode Freinet et mentionner ensuite les répercussions, sur mon activité professionnelle, notamment, que je crois pouvoir lui attribuer.

Cette expérience se situe à l'Ecole Laïque de Fresnay-sur-Sarthe, de 1946 à 1948, dans une classe de préparation au CEP comprenant une trentaine de garçons de 11 à 14 ans. En 1946, le nouvel instituteur, M. Pommier, créa l'association scolaire « *La Fourmi* ». J'avais douze ans. Nous avions notre coopérative, nos petites assemblées avec élections des membres du bureau, notre imprimerie et, bien sûr, le journal mensuel (je crois), illustré de linogravures, l'établi dans un coin de la classe voisinant avec la réserve de terre glaise. Pour les activités, les enquêtes (histoire locale, petits problèmes économiques), nous étions répartis en petits groupes.

Tout cela aurait pu n'être qu'un agrée-

ble souvenir si, une bonne dizaine d'années plus tard, infirmier à l'Hôpital psychiatrique de Ville-Evrard, je n'avais été amené, progressivement, à revivre en quelque sorte une expérience comparable en plusieurs points, transposée toutefois dans un milieu hospitalier et avec des adultes. Trésorier de la coopérative « *La Fourmi* », j'ai également été trésorier de l'association hospitalière Croix-Marine du Service. Nommé Moniteur-Répétiteur de cours pour les Elèves-Infirmiers en 1959, c'est à une méthode vivante, active (autant que cela est possible), directe, que j'ai immédiatement pensé, ainsi qu'à des petits groupes d'études et de discussions (je n'ai vraiment connu les CEMEA qu'à partir de 1960).

Quant aux enquêtes, je suis passé de la recherche de documents sur l'Histoire de Fresnay et des rudiments de l'économie locale à une participation à des enquêtes médico-sociales, l'une sur les problèmes de la vêtue à l'hôpital psychiatrique (1), l'autre sur le rôle

du moniteur d'enseignement infirmier, pour ne citer que celles-ci qui m'ont beaucoup intéressé. Pour terminer, je pense encore à mon rôle auprès du petit journal « *La Fourmi* » et celui que j'essaie de tenir actuellement au Comité de Rédaction de *Vie Sociale et Traitements*.

Puis-je considérer qu'il existe une relation entre la jeune expérience Freinet et les principaux aspects de mon activité professionnelle? J'ai fait le rapprochement entre les deux situations et s'il peut être considéré comme un témoignage de reconnaissance envers l'œuvre de M. Freinet, ce sera ce que j'ai souhaité en rédigeant ce texte.

D. ROUSSEAU

*Infirmier-Moniteur
de cours à l'hôpital psychiatrique
de Ville-Evrard*

(1) Ces problèmes ont été abordés dans le n° 10 de *Vie Sociale et Traitements*.

* * * * *

L'action sociale et la communauté d'enfants

Le XVII^e Congrès de l'ANCE se tiendra à Lyon du 9 au 12 février 1967. Le thème de ses travaux sera le suivant :

« *L'action sociale et
la communauté d'enfants* »

Après l'étude des problèmes éducatifs et pédagogiques qui relèvent de l'action quotidienne des établissements, après l'analyse des dispositions tendant à l'intégration des jeunes inadaptés dans la vie sociale et professionnelle,

l'ANCE a jugé bon de consacrer ses journées d'études à l'analyse de l'action sociale qui complète le rôle éducatif et thérapeutique des Communautés d'Enfants.

Le cadre législatif et institutionnel au sein duquel doivent se résoudre les problèmes de l'inadaptation juvénile sera étudié en tenant compte des conditions de vie des enfants et de leurs familles ainsi que des conceptions actuelles de l'éducation et des thérapeutiques nouvelles.